

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 décembre 2013

ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES - (N° 1380)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC27

présenté par
Mme Tolmont, rapporteure

ARTICLE 16

À la deuxième phrase de l'alinéa 3, après la première occurrence des mots : "des femmes", insérer les mots : "et des hommes".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à préciser que la mission du CSA concerne la juste représentation des femmes *et des hommes* dans les programmes des services de communication audiovisuelle.